



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 avril 2012 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement

Format quorum et siégeant sous la présidence de M. Paul-Yvon Perron, maire suppléant d'arrondissement

**ABSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement  
Mme Marie-Thérèse Stephen, Directrice des affaires publiques et  
du greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 2 et se termine à 19 h 4.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 4. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.02

---

**CA12 12064**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012, avec l'ajout suivant

- 70.02 Mandats relatifs à la tour de télécommunications érigée par Rogers Communications au 8348 de la place de Chanceaux.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA12 12065**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 6 mars 2012, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA12 12066**

**Demander au gouvernement du Québec d'adopter une loi obligeant les commerçants à tenir un registre identifiant la provenance du cuivre acquis par ces derniers**

Attendu que le vol de cuivre a pris une ampleur considérable depuis quelques années et que ce problème est en croissance;

Attendu que le vol de cuivre est considéré comme un véritable fléau entraînant d'importantes pertes financières pour les organismes publics, notamment pour les arrondissements de la ville de Montréal et diverses municipalités;

Attendu que le gouvernement du Québec, en soumettant un projet de loi, pourrait doter les municipalités d'outils nécessaires pour combattre ce fléau.

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De demander au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles d'entreprendre les démarches appropriées en vue de l'adoption d'un projet de loi ou de toute autre mesure de contrôle significative obligeant les commerçants à tenir un registre identifiant la provenance du cuivre acquis par ces derniers;

Que la secrétaire d'arrondissement transmettre copie de la présente résolution au service et personnes suivants :

- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Madame Lise Thériault, ministre du Travail et députée d'Anjou;
- Monsieur Guy Hébert, directeur général de la Ville de Montréal ainsi qu'à tous les directeurs des arrondissements de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

12.01 1122060002

---

#### **CA12 12067**

**Recommander au ministère des Transports du Québec de procéder à une étude globale concernant la gestion de la circulation sur l'autoroute 25, ses accès et ses voies de desserte**

Considérant l'existence de la nouvelle infrastructure de l'autoroute 25 et du pont de l'autoroute 25, reliant Montréal à Laval;

Considérant que la dernière sortie de l'autoroute 25 Nord, sur l'île de Montréal, est localisée à la rue Larrey, soit à environ 1,2 km du boulevard Henri-Bourassa et à environ 4,4 km du prochain échangeur du boulevard Lévesque à Laval et que ladite sortie doit être empruntée par la circulation se dirigeant vers les boulevards Henri-Bourassa, Maurice-Duplessis et Perras;

Considérant que la première entrée sur l'autoroute 25 Sud, sur l'île de Montréal, est localisée à la rue Larrey, à environ 1,2 km du boulevard Henri-Bourassa et qu'elle doit être empruntée par la circulation provenant des axes Perras, Maurice-Duplessis et Henri-Bourassa pour rejoindre l'autoroute 25 Sud;

Considérant que lesdites entrées et sorties, situées à la rue Larrey, sont fortement achalandées, la bretelle d'entrée étant déjà à capacité et qu'elles interfèrent avec les intersections à proximité, contrôlées par des feux de circulation qui présentent déjà des niveaux de saturation élevés;

Considérant qu'avec le développement économique dans l'Est de la région métropolitaine et une augmentation de la circulation induite dans le futur, la bonne fonctionnalité du nouvel axe autoroutier de l'autoroute 25 et des voies de desserte seraient considérablement affectés entre les axes Larrey et Henri-Bourassa;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une étude globale visant à déterminer les besoins d'amélioration à la gestion de la circulation sur l'autoroute 25, ses accès et voies de desserte, à court, moyen et long terme, et ce, en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou, la Ville de Montréal ainsi que toutes autres juridictions concernées;

De transmettre copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- Monsieur Pierre Moreau, ministre des Transports du Québec;
- Madame Lise Thériault, ministre du Travail et députée d'Anjou;
- Monsieur Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal;
- Monsieur Guy Hébert, directeur général de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux directeurs des arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Rosemont—La Petite-Patrie.

ADOPTÉE

12.02 1122060003

---

#### **CA12 12068**

**Accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations de la Direction des transports de la Ville de Montréal concernant le Programme de réfection routière des rues collectrices 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations de la Direction des transports de la Ville de Montréal, dans le cadre du *Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (PRR)*.

ADOPTÉE

12.03 1123327012

---

#### **CA12 12069**

**Ratifier les contrats relatifs à location de remorqueuses avec opérateurs pour la période de déneigement 2011-2012 (S. 6773)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De ratifier l'adjudication des contrats relatifs à la location de remorqueuses avec opérateurs pour la période de déneigement 2011-2012, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 6773, comme suit :

Adjudicataire : Remorquage Montréal-Est  
Montant : 55,00 \$ / taux horaire plus taxes applicables

Adjudicataire : MG Groupe Extrême  
Montant : 55,00 \$ / taux horaire plus taxes applicables

Adjudicataire : Centre mécanique St-Michel Inc.  
Montant : 59,00 \$ / taux horaire plus taxes applicables

Adjudicataire : Action Remorque  
Montant : 62,00 \$ / taux horaire plus taxes applicables

Adjudicataire : Auto Cam 2000  
Montant : 75,00 \$ / taux horaire plus taxes applicables

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 CTA1123557008

---

#### **CA12 12070**

#### **Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un système de caméras avec un service de surveillance au parc Roger-Rousseau (S. 12-11987)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Groupe Monitrox inc., le contrat relatif à l'acquisition et l'installation d'un système de caméras avec un service de surveillance au parc Roger-Rousseau, pour un montant de 68 108,89 \$, taxes incluses, comprenant les options d'acquisition de caméras PTZ (pan, tilt and zoom), un interphone supplémentaire, ainsi que des projecteurs infrarouges, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 12-11987

D'imputer des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

L'adjudication du présent contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro RCA 81 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉE

20.02 CTA1123557010

---

**CA12 12071**

**Adjuger le contrat 2012-02, relatif aux services professionnels pour la préparation des plans, devis, appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux de rénovation à l'édifice situé aux 7760 à 7840 boulevard Métropolitain Est**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 179 361,00 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels relatifs à la préparation des plans, devis et appel d'offres, ainsi qu'à la surveillance des travaux de rénovation à l'édifice situé aux 7760 à 7840 boulevard Métropolitain Est, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la firme Cardin Ramirez Julien inc., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 21 mars 2012, soit pour un montant de 179 361,00 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-02;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 CTA1120556010

---

**CA12 12072**

**Adjuger le contrat 2012-03, relatif à la réfection de trottoirs et au rapiéçage de pavage sur diverses rues (2012)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 229 611,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2012-03, relatif à la réfection de trottoirs et au rapiéçage de pavage sur diverses rues en 2012, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie TGA Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 23 mars 2012, soit au prix total approximatif de 229 611,97 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-03;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

ADOPTÉE

20.04 CTA1125190006

---

**CA12 12073**

**Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat 2012-07, relatif à l'implantation d'un système de feux de circulation sur le boulevard Yves-Prévost, intersection de l'avenue Des Ormeaux**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-07, relatif à l'implantation d'un système de feux de circulation sur le boulevard Yves-Prévost à l'intersection de l'avenue Des Ormeaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 CTA1125190005

---

**CA12 12074**

**Approuver l'entente de services à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo pour la période du 30 mai au 21 août 2012**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, et le Service de police de la Ville de Montréal, pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 30 mai au 21 août 2012, selon les modalités et conditions stipulées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel numéro 1123327013 endossé par M. Jacques Rioux, directeur d'arrondissement, le 15 mars 2012;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer ladite entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

ADOPTÉE

20.06 CTA1123327013

---

**CA12 12075**

**Modifier la résolution CA12 12025 du 7 février 2012 en regard du projet de bail à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA12 12025, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 février 2012, de façon à remplacer le projet de bail à intervenir avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame d'Anjou pour la location d'un espace au sous-sol de l'immeuble situé au 8200 de la place de l'Église, joint au sommaire décisionnel 1120556001, par celui joint au sommaire décisionnel numéro 1120556008 endossé par M<sup>me</sup> Hélène Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, le 26 mars 2012.

ADOPTÉE

20.07 1120556008

---

**CA12 12076**

**Approuver des projets de baux à intervenir avec la compagnie 9198-2827 Québec inc. pour la location de divers locaux aux fins de relocalisation temporaire d'organismes angevins et d'un entrepôt municipal**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les projets de baux par lesquels la Ville de Montréal – Arrondissement d'Anjou loue de la compagnie 9198-2827 Québec inc., les locaux identifiés ci-après, aux fins de relocalisation temporaire d'organismes angevins ainsi que d'entrepôt pour les directions des Travaux publics et du Développement du territoire et études techniques, le tout, selon les termes et conditions prévus aux projets de baux joints au sommaire décisionnel 1120556003 endossé par M<sup>me</sup> Hélène Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, le 21 mars 2012, à savoir :

Locateur :	Compagnie 9198-2827 Québec inc.
Période	1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013
Description du local	Entrepôt de l'édifice situé au 11051, boul. Ray-Lawson
:	
Loyer mensuel :	5 461,62 \$ par mois, taxes en sus
Total de la dépense	65 539,40 \$, taxes en sus
:	
Au bénéfice de :	Club de judo Anjou

Locateur : Compagnie 9198-2827 Québec inc.  
Période 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015 (plus option de renouvellement 2 ans)  
Description du local Entrepôt de l'édifice situé au 11051, boul. Ray-Lawson  
:  
Loyer mensuel : 4 285,83 \$, taxes en sus  
Total de la dépense 51 430 \$, taxes en sus  
:  
Au bénéfice de : Club de patinage artistique Anjou Kinsmen inc. et Club Kinsmen Montréal Anjou inc.

Locateur : Compagnie 9198-2827 Québec inc.  
Période 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015 (plus option de renouvellement 2 ans)  
Description du local Entrepôt de l'édifice situé au 11051, boul. Ray-Lawson  
:  
Loyer mensuel : 9 842,86 \$, taxes en sus  
Total de la dépense 118 114,32 \$ taxes en sus  
:  
Au bénéfice de : les directions des Travaux publics et du Développement du territoire et études techniques, afin de libérer la cour arrière du garage municipal rue Bombardier

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou, tous les documents inhérents à ces baux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

ADOPTÉE

20.08 CTA1120556003

---

**CA12 12077**

**Accorder une subvention à la corporation Le Festival Anjou inc. dans le cadre de l'activité de la Parade du Père Noël 2012**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention au montant de 30 000 \$ à la corporation Le Festival Anjou inc. dans le cadre de l'activité de la Parade du Père Noël pour l'année 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.09 CTA1123327010

---

**CA12 12078**

**Rapport sur les décisions déléguées pour la période du 25 février au 20 mars 2012 et sur les listes des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport du directeur d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50-1), comprenant la liste des décisions prises pour la période du 25 février au 20 mars 2012, ainsi que la liste des bons de commande, des demandes de paiement, ainsi que des virements budgétaires pour la période comptable de février 2012.

ADOPTÉE

30.01 1123327014

---

**CA12 12079**

**Annuler le contrat 2011-07, relatif à l'implantation d'un système de feux de circulation sur le boulevard Yves-Prévost à l'intersection de l'avenue Des Ormeaux, adjugé à la compagnie Chagnon (1975) ltée par la résolution CA11 12253 du 4 octobre 2011 (Loi 35 - licences restreintes)**

Considérant la Loi 35 visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment;

Considérant que la compagnie Chagnon (1975) ltée fait l'objet d'une restriction aux fins de l'obtention de contrats publics;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'annuler le contrat numéro 2011-07, relatif à l'implantation d'un système de feux de circulation sur le boulevard Yves-Prévost à l'intersection de l'avenue des Ormeaux, adjugé en vertu de la résolution numéro CA11 12253, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2011.

ADOPTÉE

30.02 1125190003

---

**CA12 12080**

**Désignation du maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, juin et juillet 2012**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Paul-Yvon Perron comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, juin et juillet 2012.

ADOPTÉE

30.03 1122911003

---

**CA12 12081**

**Nomination des membres du Comité de la parade du Père Noël pour l'année 2012**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De désigner M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, à titre de président du Comité de la parade du Père Noël pour l'édition 2012 et de nommer, au sein de ce comité, M<sup>mes</sup> Isabelle Biron et Julie Fournier, ainsi que MM. André St-Laurent, Michel Lavoie, Ronald Chevalier et Richard Houle à titre de membres votants pour les activités de l'année 2012;

De nommer M<sup>me</sup> Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à titre de représentante de l'arrondissement et membre non votant.

ADOPTÉE

30.04 1123327009

---

**CA12 12082**

**Recommander au Conseil d'agglomération de Montréal la ratification de la nomination d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recommander au Conseil d'agglomération de Montréal de ratifier la nomination de M<sup>me</sup> Jeannine Gauthier, représentante de l'économie sociale, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du domaine de l'économie sociale, pour la période du 28 mars 2012 au 31 mars 2012, et ce, en remplacement de M. Richard Roussin.

ADOPTÉE

30.05 1121597005

---

**CA12 12083**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7999, boulevard des Galeries-d'Anjou**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement et de modification des façades, ainsi que d'installation d'enseignes au mur identifiant le magasin Sports Experts / Atmosphère situé au 7999 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Indesign inc. + Conrath Architecte en date du 22 février 2012, ainsi qu'aux plans des enseignes réalisés par la firme Enseignes Vision Dek-Or en date du 24 février 2012.

ADOPTÉE

40.01 1125365015

---

**CA12 12084**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8050 boulevard Henri-Bourassa**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation de deux enseignes communautaires au sol situées au 8050 du boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 4 639 704 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation réalisé par M. Michel Anastasiu, architecte, de la firme Architecture et design d'intérieur Gilbert Hayart et associés, révisé en date du 25 janvier 2012, ainsi qu'aux plans des enseignes réalisés par la firme Enseignes Denis, en date du 20 février 2012.

ADOPTÉE

40.02 1125365017

---

#### **CA12 12085**

##### **Autoriser la tenue de la Marche du Pardon le 6 avril 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le comité organisateur de la Marche du Pardon à tenir cette marche dans les rues de l'arrondissement le vendredi 6 avril 2012, entre 12 h 30 et 14 h 30;

Le responsable du comité, Roger Dubois, diacre p. v., aura l'obligation de communiquer avec le poste de quartier 46 du Service de la police de la Ville de Montréal, afin de lui faire part des détails relatifs à l'activité pour recevoir tout le support nécessaire.

ADOPTÉE

40.03 1121597003

---

#### **CA12 12086**

##### **Autoriser le groupe de cyclistes des centres jeunesse à participer à l'édition 2012 de l'événement « Une Route sans fin » de passage dans les rues de l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le groupe de cyclistes des centres jeunesse à participer à l'événement « Une Route sans fin », édition 2012, le samedi 26 mai 2012, entre 12 h 30 et 13 h 30, dans les rues de l'arrondissement d'Anjou;

Les participants emprunteront le tronçon est du boulevard Roi-René, en direction nord, à partir de l'avenue Saint-Donat, pour se rendre jusqu'au boulevard Henri-Bourassa, par le tronçon est du boulevard Ray-Lawson;

Les organisateurs de cet événement auront l'obligation de communiquer avec le poste de quartier 46 du Service de la police de la Ville de Montréal, afin de lui faire part des détails relatifs à l'activité pour recevoir tout le support nécessaire.

ADOPTÉE

40.04 1125918001

---

**CA12 12087**

**Adoption du Règlement RCA 4-20, modifiant le règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 4-20, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11) et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2012-3 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance du 6 mars 2012;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 4-20, modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.05 1122072002

---

**Dépôt de documents**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2012.

60.01 1125365016

- Certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la tenue de registre du 26 mars 2012 pour le règlement RCA 82, autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovations à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux.

60.02 1122072003

---

**CA12 12088**

**Approuver les recommandations du Comité de circulation suite à la réunion tenue le 8 février 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les recommandations du Comité de circulation issues de sa réunion tenue le 8 février 2012, comme suit :

- interdire le stationnement, en tout temps, du côté est de la rue des Bâtisseurs, à proximité de l'accès à l'édifice situé au 9651 du boulevard Métropolitain Est;
- interdire le stationnement du côté nord-ouest de l'entrée privée, de la compagnie Boulon Plus, située sur la rue des Bâtisseurs, sur une longueur de six mètres, en limitant les heures d'interdiction selon les heures de livraison;
- remettre en place la signalisation d'interdiction de stationner, du côté ouest du boulevard Ray-Lawson, entre le boulevard Henri-Bourassa et l'accès au commerce Tim Hortons situé au 7950 du boulevard Henri-Bourassa Est;
- interdire le stationnement, entre 15 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi, sur une longueur de 30 mètres à l'ouest de la zone d'autobus, et ce, du côté sud de la rue Bombardier, à l'ouest du boulevard des Galeries-d'Anjou;
- interdire le stationnement du côté nord de la rue Ernest-Cormier, entre l'accès aux camions et le stationnement du 8491 de la rue Ernest-Cormier, en limitant les heures d'interdiction selon les heures de livraison;
- interdire le stationnement en face du 8370 de la rue Bombardier, soit du côté nord de Bombardier, à partir de l'entrée industrielle, sur une longueur de 20 mètres, en limitant les heures d'interdiction selon les heures de livraison;
- marquer les traverses de piétons des côtés nord et est de l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de l'avenue M.-B.-Jodoin;
- déplacer le panneau de passage de piétons, lequel est actuellement situé à même le support du panneau d'arrêt, dans le cadran sud-est de l'intersection du boulevard des Galeries-d'Anjou et de l'avenue M.-B.-Jodoin;
- ajouter un panneau « Excepté véhicules autorisés » en dessous du panneau de signalisation existant situé sur le boulevard Roi-René, à l'intersection du boulevard Yves-Prévost, afin de permettre le passage des autobus scolaires et d'informer les autorités compétentes sur le changement de ladite signalisation;
- retirer le panneau non normalisé de stationnement interdit avec mention « Entre les deux entrées » situé près du 7487 de l'avenue Lévesque;
- ne plus marquer d'un X au sol sur l'avenue Lévesque et autres rues, les interdictions de stationner entre deux entrées charretières;
- avancer la ligne d'arrêt d'environ 3 mètres sur l'avenue de l'Authion, à l'approche est de l'intersection des Closeries, tout en conservant le panneau d'arrêt à sa localisation actuelle.

D'appuyer l'avis du Comité de circulation de maintenir le statu quo pour les demandes suivantes :

- interdire le stationnement en face du 7315 de l'avenue Lévesque et marquer d'un X au sol pour faciliter la sortie de l'accès privé;
- permettre le virage à droite en provenance de l'est sur le boulevard de Châteauneuf, lors du virage à gauche sur le boulevard Roi-René;
- installer un dos d'âne sur l'avenue des Closeries à l'intersection de l'avenue de l'Authion.

ADOPTÉE

70.01 1121597004

---

**CA12 12089**

**Mandats relatifs à la tour de télécommunications érigée par Rogers Communications (8348, place de Chanceaux)**

ATTENDU QU'aucun permis n'a été émis et que les règles et normes applicables en la matière n'ont pas été prises en considération;

ATTENDU QUE l'installation d'une telle tour est sujette aux articles 2 et 149 à 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a compétence dans le domaine des télécommunications;

ATTENDU QU'en conséquence, le gouvernement du Canada a émis une directive portant le numéro CPC-2-0-03 et intitulée « Système d'antennes de radio-communication et de radio-diffusion »

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement s'oppose à la mise en place d'une tour de communications sur l'emplacement ci-avant mentionné;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement se doit de poser immédiatement des gestes concrets dans le but de remédier à la situation ci-avant mentionnée;

ATTENDU QUE l'arrondissement a reçu plusieurs plaintes concernant l'installation d'une telle tour;

ATTENDU QUE la propriétaire du 8348 place de Chanceaux a porté plainte et demande à l'arrondissement d'intervenir pour faire enlever la tour;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De mandater M. Jacques Rioux, directeur de l'arrondissement d'Anjou, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pouvant mener au retrait de cette installation au 8348 de la place de Chanceaux;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à rencontrer les responsables de la Direction de Rogers Communications afin que cette compagnie procède au déplacement de ladite tour;

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours prévu à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, devant la Cour supérieure du Québec, afin de faire cesser tout usage du sol incompatible avec le règlement de zonage RCA-40 de l'arrondissement d'Anjou pour l'immeuble portant le numéro de lot 1113103 au cadastre du Québec et connu comme étant un emplacement situé au 8348, place de Chanceaux, dans l'arrondissement d'Anjou et plus particulièrement de procéder au démantèlement et au retrait de l'antenne y érigée et de toutes ses infrastructures, ainsi que de remettre les lieux en état.

ADOPTÉE

**CA12 12090**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012**

Il est proposé par Luis Miranda

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

70.03

---

---

Paul-Yvon Perron  
Maire suppléant d'arrondissement

---

Marie-Thérèse Stephen  
Directrice des affaires publiques et du  
greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement  
tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012.